

## CONDITIONS DE GARANTIE ET DE REPARATION

eZee Suisse Sàrl s'engage à appliquer les conditions de garantie sur présentation de la facture et/ou du ticket de caisse de votre achat. En cas de perte de ce document, eZee Suisse Sàrl s'engage à faire le nécessaire pour retrouver les informations d'achat dans votre compte client, mais se réserve le droit de refuser l'application de garantie en cas d'absence de données.

eZee Suisse Sàrl assure à ses clients :

- 1) Une *Garantie Légale* pendant **24 mois à compter de la date de livraison** (CO 192 et suivants). Durant cette période, eZee Suisse Sàrl est tenu responsable des défauts de matière ou de fabrication que présente sa marchandise **au moment de la vente**.
- 2) Simultanément, une *Garantie Contractuelle* pendant **24 mois à compter de la date de livraison**, sauf pour des conditions particulières expressément signifiées (contrats spéciaux pour entreprises de 12 ou 36 mois), selon un accord contractuel signé entre les deux parties ou par défaut, selon un contrat de vente.

Les conditions de *Garantie Contractuelle* sont décrites selon les paragraphes suivants:

Pour bénéficier de son droit de garantie, le client doit :

Prouver que le vélo (ou un composant) ne fonctionne pas correctement  
Prouver que le dysfonctionnement de la marchandise ne peut pas lui être imputé.  
Présenter la preuve d'achat chez eZee Suisse Sàrl.

Pendant toute sa durée, la garantie eZee Suisse comprend :

La réparation ou l'échange éventuel des composants reconnus défectueux selon le fabricant et fournis par eZee Suisse Sàrl (ou revendeur agréé).  
La gratuité de la main d'œuvre uniquement pour la réparation du défaut signalé.  
La garantie s'applique à tous les composants, excepté les pièces d'usure (voir tableau ci-après)

La garantie eZee Suisse n'est pas applicable :

En cas de modification ou d'ajout de matériel étranger par l'utilisateur.  
En cas de réparation ou d'intervention hors de notre service technique ou de celui du fabricant. S'il est reconnu que cette intervention a causé un dysfonctionnement sur le véhicule, la remise en état sera effectuée aux frais du client et aucun dédommagement ne pourrait être réclamé à eZee Suisse Sàrl.  
La reprise et le remboursement sont exclus de la garantie contractuelle.

**Le délai de garantie n'est pas prolongé suite à une réparation ou à un échange.**

Composants sous garantie	Composants d'usure
Cadre Fourche Guidon et potence Selle Tube de selle Axe pédalier Manivelle (de pédalier) Levier de frein Étrier de frein Moteur électrique Boîtier moteur électrique Sélecteur de vitesse Shimano nexus 8 Phare avant Feu arrière Porte bagage Moyeu de vitesse Shimano Nexus Contrôleur électrique eZee Console de visualisation eZee Capteur de pédalage eZee Batterie (hors connecteur, fusible, soumise à conditions)	Pneu Chambre à air Fond de jante Jante Rayon Chaîne Plateau Pignon Béquille Poignée caoutchouc et guidoline Fusible, et Connecteur batterie Plaquette et patin, disque frein Frein Roller-Brake Support batterie Cylindre de clef Fusibles Pédales Engrenage planétaire Roue libre moteur Câble et gaine Interface vitesse pour le Shimano nexus Vis diverses Adaptateur de frein Sonnette Poignée d'accélérateur eZee Garde boue et Garde chaîne
MO sous garantie	MO pour maintenance
Remplacement de composant électrique et/ou mécanique par une pièce d'origine.  Sous réserve des conditions d'utilisation conformes et que le dysfonctionnement ne puisse pas être imputé au client.	Test de batterie Autres travaux de diagnostic Remplacement de pile Changement de fusible Réparation de câble ou de connecteur Reconnexion de composant électrique Changement de planétaire Remplacement d'un composant ayant subi des dommages provoqués par négligence ou une utilisation non-conforme.

### Exclusion de responsabilité en cas de pannes et de dommages

eZee Suisse Sàrl décline toute responsabilité pour les dommages et coûts indirects découlant de l'impossibilité d'utilisation du produit, tels que déplacements ou pertes de profits par exemple.

eZee Suisse Sàrl décline toute responsabilité pour les cas de pannes ou dommages résultant directement ou indirectement:

- D'un entreposage sans protection ou prolongé du véhicule.
- D'un mauvais usage, d'un entretien négligent ou encore d'une manipulation

erronée des produits eZee Suisse selon l'utilisation stipulée par le vendeur et le fabricant.

- De tout ajout de dispositif ou d'accessoire aux produits eZee sans accord de eZee Suisse Sàrl.
- De toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autres apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement hors de notre service technique.

### **Véhicule de remplacement**

eZee Suisse Sàrl propose des véhicules de remplacement, similaires au véhicule immobilisé pour la réparation, selon leur disponibilité uniquement. Ces véhicules sont prêtés ou loués selon la durée de la réparation et en accord avec le client.

### **Interventions hors garantie**

La réparation hors garantie est soumise à des frais de devis forfaitaire entre CHF 65,00 et 130,00. Ce coût doit être réglé à la prise en charge du produit défectueux. Si le client refuse la réparation, il doit tout de même s'acquitter des frais de devis. Si la réparation a lieu, les frais de devis sont annulés et la réparation facturée au tarif en vigueur des pièces détachées et au temps passé pour la main d'œuvre. Les réparations et les frais de devis se paient comptant.

### **Frais d'entreposage**

Les vélos réparés doivent être récupérés dans un délai de deux semaines à partir de l'annonce au client (par email ou par téléphone) de la fin du travail par eZee Suisse Sàrl. Passé ce délai, eZee Suisse Sàrl se réserve le droit de facturer une taxe d'entreposage de 2.- CHF par jour supplémentaire.

### **Elimination ou recyclage (obligation légale)**

Si le client souhaite se séparer de son vélo ou de sa batterie, il devra régler les taxes d'élimination et les frais de dépôt supportés par nos soins envers la centrale de recyclage. La taxe d'élimination anticipée ou de recyclage doit être payée comptant.

### **Batterie**

La batterie est un composant électrique d'usure. Toutefois, elle est couverte par une garantie contre une usure prématurée, et soumise à conditions selon les résultats fournis par notre banc de mesures certifié par le fabricant, par exemple pour une batterie de 15Ah :

1<sup>ère</sup> année : 75% de la capacité nominale (garantie OK si charge inférieure à 11,25 Ah)

2<sup>ème</sup> année : 50% de la capacité nominale (garantie OK si charge inférieure à 7,5 Ah)

3<sup>ème</sup> année (si applicable) : 25% de la capacité nominale (garantie OK si charge inférieure à 3,75 Ah)

eZee Suisse Sàrl fournit à l'utilisateur une notice d'entretien lors de l'achat du vélo. Les batteries ayant subi des dommages tels que porte-fusible cassé ou connecteur abîmé, ou autres dégâts visibles (coques fissurées...) ne sont plus couvertes par la garantie. De même le changement d'un fusible de charge (10A) qui se trouve à l'intérieur du boîtier de la batterie annule la garantie. Les réparations concernant ces dommages peuvent être réalisées hors garantie et sur demande expresse du client. Le travail nécessaire pour le test de la batterie est également une intervention hors garantie.